

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.624.018.1 DU 24 JUILLET 1991

Balances et balances-compteuses METTLER modèles SM8000 et SM8000x.

(CLASSE II)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

METTLER-TOLEDO AG, CH-8606 Greifensee,
Zürich (Suisse).

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO SA, 18-20, avenue de la Pé-
pinière, BP 14, 78220 Viroflay.

OBJET

La présente décision complète la décision
n° 89.1.04.627.8.2 du 28 avril 1989 (1).

CARACTERISTIQUES

Les balances et balances-compteuses METTLER
modèles SM8000 et SM8000x objets de la pré-
sente décision diffèrent des balances et balances-
compteuses METTLER modèles SM15000 et
SM15000x approuvés par la décision précitée par

la valeur de leur portée maximale qui est de
8 000 g au lieu de 15 000 g.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments
concernés par la présente décision doit porter le
numéro et la date d'approbation figurant dans le
titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Notice descriptive, plans et schémas déposés à la
sous-direction de la métrologie, à la direction ré-
gionale de l'industrie, de la recherche et de l'en-
vironnement d'Ile-de-France et chez le deman-
deur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 22 juin
1997.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, mai 1989, page 597.